

**PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021**

L'An deux mil vingt et un le dix du mois de novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Penmarc'h, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Gwenola LE TROADEC, Maire.

À 18 h 30 Madame le Maire, Gwenola LE TROADEC, déclare la séance ouverte et remercie les conseillers de leur présence.

Madame le Maire donne les informations municipales suivantes :

La première information concerne bien évidemment les décès qui touchent la commune. À commencer par celui de M. Pierre BUREL, le père de M. Christian BUREL conseiller municipal, puis, celui de M. Adolf WALLNER, pilier du jumelage et enfin celui de Juliette STEPHAN à qui nous avons rendu hommage cet après-midi. Je souhaiterais d'ailleurs que nous respections un moment de silence, demande-t-elle.

La seconde information concerne les référents de quartiers qui sont prêts à rencontrer les habitants lors un forum organisé le dimanche 21 novembre 2021 de 10h00 à 12h00 à la salle Cap Caval.

M. Denis STEPHAN ajoute une pensée pour M. Robert GOUZIEN, membre de la commission extra-municipale de promotion de la langue bretonne, décédé ce dimanche.

M. Jean-Paul STANZEL enchaîne avec une information sur Kéerty et plus précisément sur :

1. la remise en double sens de la rue du Port. Les travaux débuteront le 22 novembre prochain pour une durée d'à peu près deux semaines, annonce-t-il. Toutes les places de stationnement seront maintenues, rassure-t-il.
2. l'aménagement du quartier de Kéerty. La consultation de la maîtrise d'œuvre a été lancée. Quatre cabinets d'architectes ont été auditionnés et la commission d'appel d'offres a choisi à l'unanimité le cabinet « Lieu-dit », pour la passion qu'il voue à Penmarc'h et plus particulièrement au quartier de Kéerty, mais aussi pour son côté innovant mais à l'écoute des administrés, des commerçants, des associations (qui seront invités à des ateliers participatifs) tout en souhaitant garder « l'esprit de Kéerty ». M. Jean-Paul STANZEL rappelle que le coût global de l'opération est de l'ordre de 2 millions d'euros. Il se félicite que les choses avancent.

Madame le Maire procède à l'appel de chaque conseiller.

**Se sont excusés** : Mme Jocelyne LE RHUN (procuration à Mme Gwenola LE TROADEC) ; Mme Fabienne LE GARS (procuration à Mme Estelle GUICHAOUA) ; M. Gilles BERNARD (procuration à Mme Virginie CANON) ; M. Erwan SEZNEC qui aura quelques minutes de retard ; Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC (procuration à M. Jean-Paul STANZEL) ; M. Thomas JONCOUR (procuration à M. Jean-Marc BREN) ; Mme Kristell NICOLLE ; M. Raynald TANTER (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT) ; M. Christian BUREL (procuration à Mme Karine COSQUÉRIC) et M. Eric RAPHALEN (procuration à M. Maurice LE FLOC'H).

**Mme Estelle GUICHAOUA**, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 6 octobre 2021.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 6 octobre 2021.

**Point 1. Décision modificative n° 2 au budget annexe ports de plaisance (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)**

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport.

*M. Erwan SEZNEC arrive à 18 h 40, il pourra donc prendre part au vote des délibérations qui vont suivre.*

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération de la décision modificative n° 2 au budget annexe ports de plaisance.

**Point 2. Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'acquisition du matériel nautique 2022 dans le cadre du dispositif du « territoire d'excellence nautique » (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)**

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération autorisant Madame le Maire à solliciter une subvention pour l'achat du matériel nautique 2022 auprès du Conseil départemental, dans cadre du dispositif du « territoire d'excellence nautique ».

**Point 3. Acquisition des parcelles ZV 208 et ZV 209 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)**

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il précise que la délibération traite uniquement de l'accord pour l'achat des parcelles et en aucun cas du projet qui lui, sera discuté dans un autre temps. Il informe de la possibilité d'obtenir une aide du Fonds d'Intervention Foncière et Immobilière du Programme Local de l'Habitat via la CCPBS. Celle-ci pourrait se monter à 34 000 €.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération approuvant l'acquisition de la parcelle ZV 208 de 3 137 m<sup>2</sup> et de la parcelle ZV 209 de 3 138 m<sup>2</sup> pour la somme de 15 € le m<sup>2</sup>, soit 94 125 € hors frais de notaires ; autorisant Madame le Maire à solliciter auprès de la CCPBS les aides prévues par le Fonds d'Intervention Foncière et Immobilière du Programme Local de l'Habitat dans le cadre de ce projet d'acquisition ; autorisant Madame le Maire ou M. Denis STEPHAN, adjoint à l'urbanisme, à signer tout document se rapportant à cette acquisition ; désignant l'étude notariale CLM Notaires Bigoudènes sise à Pont-L'Abbé pour la rédaction des actes et disant que la commune prendra à sa charge tous les frais afférents.

**Point 4. Admissions en non-valeur (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)**

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, les délibérations approuvant l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables précitées (au budget principal, aux budgets annexes ports de plaisance et cinéma Eckmühl) et autorisant Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ces admissions en non-valeur.

**Point 5. Mise en place du dispositif « Argent de poche » (Rapporteur Mme Estelle GUICHAOUA)**

Mme Estelle GUICHAOUA fait lecture du rapport.

*Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC arrive à 18 h 55 et prendra part au vote des délibérations qui suivront.*

M. Erwan SEZNEC fait remarquer que cela impose la mise en place d'un dispositif assez lourd pour le versement, au final, de modestes sommes tout en précisant qu'il n'est pas contre l'idée mais qu'à ce titre, il s'abstiendra de voter cette délibération.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à la majorité avec une abstention, celle de M. Erwan SEZNEC, la délibération validant l'engagement de la commune dans le dispositif « Argent de poche » ; autorisant Mme le Maire à solliciter l'agrément du projet auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif.

**Point 6. Décision de non opposition au transfert de compétence PLUih à la CCPBS au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (Rapporteur M. Denis STEPHAN)**

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération décidant de ne pas s'opposer au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme PLU au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

**Point 7. Approbation des termes de la charte de gouvernance liée au transfert de la compétence PLUih à la CCPBS et autorisation de sa signature par Madame le Maire (Rapporteur (Rapporteur M. Denis STEPHAN))**

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération approuvant les termes de la charte de gouvernance et autorisant Madame le Maire à signer avec le Président de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, la charte de gouvernance susvisée.

M. Jean-Paul STANZEL annonce à l'assemblée que la dernière délibération prévue à l'ordre du jour ne sera pas soumise au vote au motif qu'elle n'a plus lieu d'être. En effet, il s'agissait d'accorder un mandat spécial à M. Erwan SEZNEC qui devait se rendre 103<sup>ème</sup> congrès des maires du 16 au 18 novembre 2021. Un empêchement lui fait annuler ce déplacement.

M. Jean-Paul STANZEL dit souhaiter pour les prochains salons, une participation d'élus, majorité et minorité confondues, d'agents et de techniciens de la collectivité.

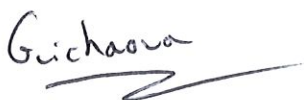
M. Denis STEPHAN ajoute qu'il serait intéressant qu'il y ait un retour d'expérience des participants.

Madame le Maire se fait confirmer par la minorité qu'il n'y avait pas de questions écrites.

Elle remercie l'assemblée d'avoir participé à ce Conseil.

La séance est close à 19 h 06.

La secrétaire de séance,



Estelle GUICHAOUA

La Maire,



Gwenola LE TROADEC

